

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPVI 208 Subvention à l'association Trajectoires au titre de l'intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Trajectoires ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant 5.000 euros est attribuée à l'association Trajectoires (20e), pour le projet « Pôle ressources Mémoires – Histoires : dynamiques de réseau, de formation et d'action culturelle » (12646/D02963/2011-04029).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 5.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011 et exercices suivants sous réserves de décision de financement.